

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
LA MONTÉRÉGIE**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
--	---

ÉTATS FINANCIERS

Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Annexe A - Fonds affectés	13
---------------------------	----

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE LA MONTÉRÉGIE, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBLSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Guérin Horien CPA Inc.

Par Michel Guérin, CPA auditeur

Le 5 juin 2024

Sherbrooke (Québec)

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

3

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024		2023	
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés (Annexe A)	Total	Total
PRODUITS				
Subventions BAVAC	3 726 214 \$	35 117 \$	3 761 331 \$	3 299 813 \$
Subventions autres	-	93 857	93 857	128 579
Contributions pénales	84 320	-	84 320	50 165
Intérêts	41 230	1 517	42 747	28 720
Dons et autres	7 314	-	7 314	2 995
	3 859 078	130 491	3 989 569	3 510 272
CHARGES				
Salaires	3 074 456	48 237	3 122 693	2 736 396
Avantages sociaux	499 509	5 452	504 961	435 963
Activités des bénévoles	2 515	-	2 515	2 422
Activités diverses	1 737	-	1 737	1 293
Associations et cotisations	25 230	-	25 230	18 173
Assurances	3 595	-	3 595	3 021
Chien d'assistance	8 534	-	8 534	8 554
Déplacements et représentation	18 819	251	19 070	18 501
Documentation et abonnement	68	-	68	57
Entretien - Équipement	15 166	-	15 166	5 539
Entretien et réparation	4 363	-	4 363	3 294
Formation, colloques et aide organisationnelle	15 981	6 109	22 090	37 172
Fournitures de bureau et frais d'impression	19 111	2 222	21 333	27 894
Frais bancaires et pénalités	372	-	372	777
Honoraires professionnels	29 858	-	29 858	29 054
Loyer	86 126	-	86 126	83 339
Publicité	419	35 117	35 536	-
Télécommunications	7 965	295	8 260	6 777
TPS et TVQ non remboursée sur les achats	20 167	-	20 167	18 747
Dons à des organismes	-	32 808	32 808	56 552
	3 833 991	130 491	3 964 482	3 493 525
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES NON AFFECTÉS	25 087	-	25 087	16 747
Amortissement des apports afférents aux immobilisations corporelles	10 725	-	10 725	12 283
Amortissement des immobilisations corporelles	(14 777)	-	(14 777)	(17 031)
	(4 052)	-	(4 052)	(4 748)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	21 035 \$	- \$	21 035 \$	11 999 \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

4

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024			2023	
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	402 865 \$	5 869 \$	20 454 \$	429 188 \$	417 189 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	25 087	-	(4 052)	21 035	11 999
Virement interfonds					
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 869)	-	16 869	-	-
Apports afférents aux immobilisations corporelles	14 834	-	(14 834)	-	-
SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>425 917 \$</u>	<u>5 869 \$</u>	<u>18 437 \$</u>	<u>450 223 \$</u>	<u>429 188 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

5

BILAN

AU 31 MARS 2024

	2024				2023
	Fonds d'administration générale	Fonds Affectés	Fonds Investis en Immobilisations	Total	Total
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	94 970 \$	-	-	94 970 \$	277 700 \$
Compte d'épargne	1 054 588	49 899	-	1 104 487	874 424
Débiteurs	2 354	-	-	2 354	676
Taxes de ventes à recevoir	11 217	-	-	11 217	8 677
Frais payés d'avance	11 433	-	-	11 433	14 699
À recevoir du fonds d'administration générale (Note 3)	-	204 635	-	204 635	232 961
	<u>1 174 562</u>	<u>254 534</u>	<u>-</u>	<u>1 429 096</u>	1 409 137
IMMOBILISATIONS					
CORPORELLES (Note 4)	-	-	49 484	49 484	47 392
	<u>1 174 562 \$</u>	<u>254 534 \$</u>	<u>49 484 \$</u>	<u>1 478 580 \$</u>	<u>1 456 529 \$</u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créiteurs (Note 5)	316 283 \$	-	-	316 283 \$	270 835 \$
Subventions reportées (Note 6)	227 727	248 665	-	476 392	496 607
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Note 7)	-	-	31 047	31 047	26 938
Dû aux fonds affectés (Note 3)	204 635	-	-	204 635	232 961
	<u>748 645</u>	<u>248 665</u>	<u>31 047</u>	<u>1 028 357</u>	<u>1 027 341</u>
ACTIF NET					
Non affectés	425 917	-	-	425 917	402 865
Affectés	-	5 869	-	5 869	5 869
Investis en immobilisations	-	-	18 437	18 437	20 454
	<u>425 917</u>	<u>5 869</u>	<u>18 437</u>	<u>450 223</u>	<u>429 188</u>
	<u>1 174 562 \$</u>	<u>254 534 \$</u>	<u>49 484 \$</u>	<u>1 478 580 \$</u>	<u>1 456 529 \$</u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (Note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, Administrateur

_____, Administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

6

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	21 035 \$	11 999 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 777	17 031
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(10 725)	(12 283)
	25 087	16 747
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Débiteurs	(1 678)	849
Taxes de ventes à recevoir	(2 540)	15 539
Frais payés d'avance	3 266	(7 066)
Créditeurs	45 448	114 566
Subventions reportées	(20 215)	44 895
	49 368	185 530
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 869)	(5 227)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	14 834	2 620
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	47 333	182 923
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 152 124	969 201
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 199 457 \$	1 152 124 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte d'épargne.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est une personne morale constituée le 14 mars 1989 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il a pour objet d'aider les victimes d'actes criminels dans la région de la Montérégie. Il a débuté ses opérations en février 1990. Il gère des points de service à Longueuil, St-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Valleyfield et Saint-Hyacinthe .

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public (NCOSBLSP) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les produits (subventions) non affectés et les produits affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés par ce fonds.

Le fonds des projets affectés regroupe les sources de fonds destinés exclusivement aux projets spéciaux définis par une subvention exclusivement réservée à cet effet.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses afférents aux immobilisations.

c) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des produits. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Revenus de contributions pénales

Les contributions pénales sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception selon le jugement établi par la cour.

Revenus d'intérêts, dons et autres

Les revenus d'intérêts et dons sont enregistrés au fur et à mesure de leurs réceptions.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

e) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la société provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de la société provenant d'opérations entre apparentés sont évalués conformément aux recommandations du chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la société sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la société détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20%
Matériel informatique	30%
Améliorations locatives	20%

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

f) Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

g) Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par projets à l'Annexe A.

Les charges qui se rapportent directement à ces projets ont été ventilées selon les clés de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux:

- au prorata des heures travaillées pour chaque projet

Autres charges:

- coût direct selon chacun des projets

3- AVANCE AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'avance du fonds affecté au fonds d'administration générale ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement précises.

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	54 550 \$	33 884 \$	20 666 \$
Matériel informatique	62 382	36 423	25 959
Améliorations locatives	10 152	7 293	2 859
	<u>127 084 \$</u>	<u>77 600 \$</u>	<u>49 484 \$</u>
			<u>34 177</u>
			<u>3 574</u>
			<u>47 392 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

10

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

5- CRÉDITEURS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Administration générale		
Fournisseurs	2 719 \$	2 740 \$
Salaires et vacances à payer	312 836	266 607
Sommes à remettre à l'État	<u>728</u>	<u>1 488</u>
	<u><u>316 283 \$</u></u>	<u><u>270 835 \$</u></u>

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine interne, sont destinées aux différentes activités confiées au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de la Montérégie et au fonctionnement de l'exercice subséquent. Le détail est le suivant:

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	496 607 \$	451 712 \$
Plus:		
Montants reçus durant l'exercice	<u>3 834 973</u>	<u>3 473 287</u>
	4 331 580	3 924 999
Moins:		
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(3 855 188)</u>	<u>(3 428 392)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>476 392 \$</u></u>	<u><u>496 607 \$</u></u>
FONDS AFFECTÉS		
Contributions pénales	169 844 \$	204 961 \$
Prévention Jeunesse	<u>78 821</u>	<u>47 679</u>
	<u>248 665</u>	252 640
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Programme à l'intention des témoins mineurs	3 122	-
Tribunaux spécialisés	129 094	123 048
Programme ÉDIÉS	40 622	46 833
Programme Aménagement locaux	<u>54 889</u>	<u>74 086</u>
	<u>227 727</u>	<u>243 967</u>
	<u><u>476 392 \$</u></u>	<u><u>496 607 \$</u></u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

7- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des produits qui ont été affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ils sont amortis au même rythme que les immobilisations corporelles acquises.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 938 \$	36 601 \$
Plus :		
Apports reçus durant l'exercice	14 834	2 620
Moins :		
Amortissement de l'exercice	<u>(10 725)</u>	<u>(12 283)</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>31 047 \$</u>	<u>26 938 \$</u>

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est locataire d'espaces à bureaux en vertu d'un bail venant à échéance en mai 2028. Les loyers devraient augmenter selon l'IPC annuel, par contre, les loyers minimums futurs pour les cinq prochaines années totalisent 344 904 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

2025 -	82 777 \$	2028 -	82 777 \$
2026 -	82 777 \$	2029 -	13 796 \$
2027 -	82 777 \$		

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2024.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

L'organisme considère qu'il dispose de fonds suffisant pour répondre à ses besoins financiers courants et à plus long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variables à un risque de flux de trésorerie.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
DE LA MONTÉRÉGIE**

13

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	2024		2023
	Fonds de contributions pénales	Prévention jeunesse	Total
			Total
ANNEXE A - FONDS AFFECTÉS			
Subventions BAVAC	35 117 \$	- \$	35 117 \$
Subventions autres	-	93 857	123 981
Intérêts	-	1 517	485
	35 117	95 374	130 491
	35 117	95 374	130 491
Salaires	-	48 237	48 237
Avantages sociaux	-	5 452	5 452
Déplacements et représentation	-	251	251
Formation, colloques et aide organisationnelle	-	6 109	6 109
Fournitures de bureau	-	2 222	2 222
Honoraires professionnels	-	-	5 250
Publicité	35 117	-	35 117
Télécommunications	-	295	295
Dons à des organismes	-	32 808	32 808
	35 117	95 374	130 491
	-	-	-
	-	-	-